



Maitrise de l'énergie et télétravail : pistes régionales et revendications de **FO** !

(Réunion d'échanges FO DGS du 6 octobre 2022)



*L'accessoire indispensable de survie :
la gourde **FO***

Les pistes de travail de la Région :

Pour les EPL, des plans de maitrise de l'énergie vont être élaborés pour chaque établissement, en associant la communauté éducative.

Pour les services, les pistes avancées sont les suivantes :

- *Augmentation globale du volume de télétravail*
- *Fermeture envisagée des services les lundis ou vendredis, **ou** les lundis et vendredis.*
- *Fermeture envisagée durant la semaine entre Noël et Nouvel an.*
- *Coupure du chauffage pour des zones inoccupées*

Les revendications de **FO**

En préambule :

FO a rappelé que la vocation d'un syndicat professionnel, n'est pas de se transformer en conseiller en économie d'énergie. Nous ne dresserons pas comme certains une liste « à la Prévert » des mesures d'économie d'énergie. Notre collectivité dispose de professionnels experts dont la compétence doit être mobilisée et respectée.

FO estime que le plan de maîtrise de l'énergie doit se fonder sur un diagnostic précis, et lister des préconisations concertées et non imposées.

Sur le contenu des mesures envisagées :

Concernant les EPLE,

FO félicite la déclinaison locale de plans de maîtrise de l'énergie par établissement, et suggère de lister les bonnes pratiques qui pourraient être déclinées à plus grande échelle.

Concernant les Services,

- 1. FO** revendique le respect du volontariat pour la mise en œuvre du télétravail. Chaque agent doit avoir la liberté de télétravailler ou non.

Le télétravail est choisi par certains pour ses modalités pratiques, tandis que d'autres préféreront conserver un présentiel fort. Il est à signaler que certains agents subissent parfois des contraintes personnelles fortes en télétravail, et ne disposent pas de conditions optimales pour cet exercice professionnel.

Les collègues ont connu durant ces dernières années un télétravail total forcé lié au contexte de pandémie. Aujourd'hui, certains collectifs de travail se reforment sur la base du télétravail « et » du présentiel. Il faut entretenir cette dynamique collective.

FO défend avec ardeur le principe d'un télétravail réalisé sur la base du volontariat.



SYNDICAT FORCE OUVRIERE

DES AGENTS DU CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE

151 avenue Président Hoover – 59555 Lille cedex / Tél. : 03.74.27.57.26 - fo@hautsdefrance.fr

www.fohdf.fr

2. FO revendique la mise en œuvre du télétravail à tous les métiers où cette modalité d'exécution est mobilisable.

Certains métiers ont connu des évolutions notamment en raison de la pandémie. Des métiers initialement non télétravaillables ont évolué. Il faut étendre le télétravail chaque fois que cela est désormais possible. A titre d'exemple, les agents en charge de la numérotation des actes (initialement non télétravaillables), réalise aujourd'hui en très grande partie des numérotations de scans, et pourraient évoluer en partie vers de nouvelles modalités.

Il convient également de « mixer » dès que possible les missions des postes avec des missions télétravaillables, pour permettre au maximum aux agents aujourd'hui « exclus » de choisir de bénéficier du télétravail ou non.

Pour **FO**, la Région doit réinterroger et actualiser son référentiel des métiers, et étendre le télétravail dès que possible.

3. FO revendique que l'indemnité régionale de télétravail soit portée à son maximum.

La Région a fait le choix de porter à son maximum légal la quotité de télétravail (3 jours max), et doit donc porter à son maximum légal l'indemnité régionale de télétravail (220€/an)

Pour **FO**, la Région doit tenir compte des dépenses (notamment de chauffage et d'électricité) laissées à la charge des agents durant l'exercice de leurs missions en télétravail

4. FO est favorable à la mise en œuvre du chauffage par zones sur sites en fonction de l'occupation.

L'analyse doit être menée au sein de chaque Direction, Service et site. Il n'est effectivement pas nécessaire de prévoir le chauffage de zones inoccupées, si tous les agents concernés d'un secteur sont en télétravail. L'analyse des plannings sur Tempo et les échanges individuels doivent être exploités.

Le confort de travail des agents régionaux présents sur place doit cependant être respecté.

Pour **FO**, cette possibilité ne doit en aucun cas aboutir à un télétravail forcé.



5. **FO** revendique la mise en œuvre d'un véritable Plan de Mobilité (PDM ou PDME) afin de rationaliser les transports régionaux.

FO a travaillé à l'élaboration avec les services régionaux d'un plan de mobilité de la collectivité. Ce plan doit permettre de rationaliser l'usage des modes de transport, et de promouvoir une mobilité durable. Ce plan n'a jamais vu le jour !

Inexistant sur l'intranet, jamais délibéré, ce plan doit pourtant répondre aux enjeux de demain pour améliorer la mobilité du personnel et encourager l'utilisation des transports en commun, le recours au covoiturage, ou l'usage de modes doux (vélos...)

Ce plan devrait également comprendre pour règle interne que les réunions ayant une durée inférieure au temps de trajet, doivent être réalisées impérativement en visioconférence via webex.

*A l'occasion de ce plan, **FO** avait également revendiqué la mise en œuvre du forfait mobilités durables (200€/an).**

**décret 2020-1547 accessible en suivant ce lien <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042636614>*

*Sur tous ces sujets, **FO** réclame une plus grande réactivité régionale.*

Stéphane WAVRANT
Secrétaire Général **FO**

